



2 PERSONNALITÉS REVIENNENT SUR L'ACTUALITÉ NATIONALE



DAVID GERSON

Adhérent au RPR en 1989, il est toujours un membre actif des Républicains puisqu'il est actuellement délégué de la première circonscription LR et conseiller municipal d'opposition à Blagnac. Il mène également, localement, la campagne de Jean-François Copé aux primaires de son parti. À 45 ans, il est gérant de deux entreprises évoluant dans la certification d'hygiène.



Avant que l'eau ne bouille...

TRANSPARENCE. Des conséquences de la mobilisation contre la loi travail, à l'implication de dans un trafic de cannabis, en passant par des essais cliniques mortels, nos invités du jour se sur l'actualité nationale. Des coups de gueules mais aussi des propositions.

Par Aurélie Barne et Séverine Savat.

Non sans coquetterie, Maître Judith Amalric-Zermati se repoudre le nez avant de se présenter au jeu des photos, rejoint par David Gerson terminant une conversation téléphonique. Et nul besoin de faire les présentations, car nos deux convives se connaissent déjà : «C'est mon avocate», s'exclame le délégué Les Républicains, mais «ce n'est pas pour autant que nous sommes toujours d'accord», précise la magistrate. C'est ce que nous allons découvrir en abordant les contestations contre la loi El Khomri qui prennent aujourd'hui une nouvelle tournure avec le blocage des raffineries, mais aussi les violences dénoncées en parallèle des manifestations. Pour Judith Amalric-Zermati, les méthodes

employées par le gouvernement «de mettre les citoyens devant le fait accompli, sans concertation préalable» et par les manifestants «qui mélangent désobéissance civile et violence», sont contestables. Elle dénonce, la surenchère de la CGT, la prise à partie des élus dans leur permanence comme à leur domicile : «Nous n'avons jamais vu autant de violence de la part de mouvements de gauche. Avant la guerre, c'étaient les ligues fascistes qui avaient recours à ces méthodes !» Ce qu'approuve David Gerson : «Nous assistons à la radicalisation d'un syndicat qui ne représente que 3% des salariés. Et pour gagner en légitimité, il empêche les entreprises de fonctionner.» Là, il voit une perte d'autorité de l'État

incapable de s'imposer : «Comme je ne peux pas empêcher ce qui se passe, je ne peux pas empêcher ce qui se passe...» Elle avance même que beaucoup de gens se disent contre cette loi sans n'avoir jamais lu le projet en question. Même interrogé pour David Gerson qui se demande finalement pourquoi être contre, «quand on ne sait plus de quoi elle est composée. Elle a été tricotée, détricotée, retricotée... Bref, tout est emmêlé !» Pour ce

tête et confirme que tout le problème économique provient des charges, «et c'est bien pour cela qu'il faut réformer le Code du travail ! Mais pas de la manière dont s'y prend le gouvernement !» Pour son vis-à-vis, «il ne faudrait pas reculer devant la pression de la rue. Sarkozy avait bien tenu face aux manifestations de 2010 pour la réforme des retraites !» Il suffirait de rediscuter le projet comme le souligne Judith Amalric-Zermati, «et pourquoi pas envisager un référendum où tous les citoyens pourraient s'exprimer», quand David Gerson propose plutôt un fonctionnement par ordonnances : «Quand un président est élu, il devrait, dans les quatre premiers mois de son mandat, faire passer ses grandes lois par ordonnances. Il aurait ensuite son quinquennat pour les appliquer et convaincre.» Appliquer les lois, c'est aussi ce qu'aurait dû faire François Thierry, ex-patron des Stups, sur lequel une enquête interne est

« Baisser les charges patronales et augmenter la TVA de deux à trois points pour combler » David Gerson

avis : «Je suis également opposé à cette loi mais je suis descendue dans la rue pour le faire savoir car, Monsieur, la manifestation est un droit démocratique ! En revanche, faire croire que la refonte du Code du travail pourrait être à l'origine du chômage est faux !»

dernier, la solution est simple : «Baisser les charges patronales et augmenter la TVA de deux à trois points pour combler. La taxe sur la valeur ajoutée est payée par tous et représente la plus grosse recette fiscale pour l'État.» A cette proposition, l'avocate hoche la